

— **Délégation départementale de la Charente**

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement
Téléphone : 05-45-97-46-45

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE en 2015

Commune de Montjean

258 habitants

— **Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :**

— Une mission de l'Etat : exercée par la Délégation départementale de la Charente de l'Agence Régionale Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

— Les prélèvements et les analyses : confiés au laboratoire départemental d'analyses de la Charente, agréé par le Ministère de la Santé.

— **Les Unités de Distribution de l'eau (UDI) :**

— Une zone géographique desservie par une qualité de l'eau sensiblement identique tout au long de l'année.

— 1 UDI dans la commune de Montjean

— Production et Distribution assurées en régie.

L'origine de l'eau :

9 forages sur Chef-Boutonne

Arrêtés préfectoraux périmètres de protection signés

Le traitement de l'eau :

Désinfection au chlore.

Les prélèvements :

en 2015

Qualité de l'eau distribuée

| | |
|---|---|
| Bactériologie | Limites de qualité : 0 Escherichia coli et 0 streptocoques fécaux. Conforme. |
| Dureté ou Titre Hydrotimétrique (TH) | TH moyen= 29 °F- eau moyennement dure. |
| Fluor | Limite de qualité ≤ 1,5 mg/l. Il permet la prévention des caries dentaires. Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical. Teneur maximale = 0,3 mg/l |
| Nitrates | Limite de qualité ≤ 50 mg/l Conforme. Teneur maximale = 28 mg/l |
| Pesticides | Limite de qualité ≤ 0,1 µg/l par molécule et ≤ 0,5 µg/l pour le total Conforme. |
| Turbidité | Référence de qualité ≤ 2 NFU Conforme. |



Des conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

- ☞ **Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les ouvrages privés (puits, forages, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com**
- ☞ **Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours...il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.**
- ☞ **Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer.**
- ☞ **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.**

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, l'Agence Régionale de Santé, ou les services en ligne (Eau du robinet) sur la page d'accueil du site Internet de l'ARS : www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr

Document édité en mars 2016